



**PETIT-DEJEUNER**

**PRESSE**

**18 septembre 2013**



## Petit-déjeuner de presse du 18 septembre 2013

I – Présentation du nouveau Secrétaire général, Christian Pouget

II– Modernisation de l’Etat dans les Hauts-de-Seine (SMS / prise de rendez-vous par internet)

II - Le nouveau permis de conduire

III – Bilan des contrôles estivaux effectués par la direction départementale de la protection des populations et par la direction départementale de la cohésion sociale

IV – L’opportunité des emplois d’avenir pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires

**Christian POUGET**  
Secrétaire Général  
Préfecture des Hauts-de-Seine



Né le 31 janvier 1964  
Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence  
Préparation ENA à l'Université d'Aix – Marseille III  
Préparation ENA à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris  
Chevalier de l'ordre national du mérite

- Juin 1987** Attaché d'administration centrale à la DPAFI, Ministère de l'intérieur puis dans différents cabinets ministériels
- Novembre 1992** Attaché en fonction au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Juin 1995** Attaché d'administration centrale puis chargé de mission à la DGCL, Ministère de l'intérieur
- Juin 1999** Adjoint au chef du bureau des personnels techniques et spécialisés à la Direction des personnels, de la formation et de l'action sociale, Ministère de l'intérieur
- Mars 2001** Chargé de mission auprès du directeur des personnels, de la formation et de l'action sociale puis adjoint au chef du bureau de l'emploi, des finances et des affaires juridiques, Ministère de l'intérieur
- Juillet 2002** Nommé sous-préfet
- Août 2002** Sous-préfet, directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir
- Juillet 2004** Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Cantal
- Septembre 2006** Administrateur civil, chef du bureau du droit et des procédures d'éloignement à la DLPAJ, Ministère de l'intérieur
- Janvier 2008** Administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur de la lutte contre les fraudes, des contrôles et de l'éloignement, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
- Avril 2009** Administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur de l'administration territoriale, Ministère de l'intérieur
- Septembre 2011** Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire
- Septembre 2013** Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts de Seine



Mercredi 18 septembre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Dans les Hauts-de-Seine, l'Etat se modernise pour faciliter la vie des usagers**

#### **A Boulogne-Billancourt, les usagers étrangers sont prévenus par SMS de l'arrivée de leur carte de séjour**

Depuis début août, les usagers étrangers de la sous-préfecture de Boulogne bénéficient d'un nouveau service. Ils sont informés par SMS de la mise à disposition de leur titre.

La mise en place en 2012 d'un guichet dédié pour les remises de titres avait déjà permis de réduire très nettement le temps d'attente pour ces opérations rapides.

Ce nouveau service s'inscrit pleinement dans les démarches de modernisation mises en œuvre au bénéfice des usagers des services publics.

L'utilisateur reçoit le message suivant : « *Bonjour, vous pourrez retirer votre titre de séjour à compter du ..., muni de votre passeport et...euros en timbres fiscaux. Cordialement* »

L'envoi des SMS présente plusieurs avantages pour le public :

- l'utilisateur reçoit sa convocation directement sur son portable (auparavant adressée par la Poste avec parfois des problèmes de distribution),
- Il est informé en temps réel de la mise à disposition de sa carte,
- Cela réduit le risque de perte de la convocation papier,
- Il reçoit en amont l'information du montant des taxes à acquitter.

Pour les agents de la préfecture, ce système permet une meilleure gestion des dossiers et de fluidifier les files, les usagers se présentant avec les timbres fiscaux achetés avant leur visite.

Ce service sera prochainement étendu aux autres sites du département (Antony, Nanterre) et aussi déployé dans d'autres domaines (cartes grises, permis,...)

#### **Etudiants étrangers : la prise de rendez-vous pour effectuer une demande de carte de séjour se fait uniquement par internet**

Depuis le mois de septembre, la préfecture et les sous-préfectures proposent un système de prise de rendez-vous en ligne pour les étudiants étrangers souhaitant effectuer une première demande ou souhaitant faire renouveler leur titre de séjour.

Ce service permet aux étudiants d'éviter l'attente au guichet pour le retrait de dossier.

Ils pourront également consulter sur internet la liste de pièces à fournir en vue du rendez-vous.



## **Opération Interministérielle Vacances**

**Cet été encore la Direction départementale de la protection des populations a renforcé certains contrôles pour assurer la protection de nos concitoyens**

« L'opération interministérielle vacances » vise à renforcer les contrôles menés par certains services de l'Etat sous l'autorité du préfet de département pendant la période estivale. Pour la DDPP l'objectif consistait à s'assurer, dans des secteurs économiques ciblés, que les professionnels respectaient la réglementation visant à assurer la sécurité et la loyauté des denrées alimentaires, des produits non alimentaires et des prestations de services.

L'accent a été mis sur le respect de la chaîne du froid, la restauration commerciale, la restauration en centre de loisirs, la loyauté des informations données au consommateur (qualité des produits, respect des règles d'information sur les prix et les conditions de vente). La DDPP a été également présente sur certains événements (Rock en Seine, foire artisanale et gastronomique de Courbevoie).

Tous secteurs confondus et en complément de ses missions habituelles, elle a procédé, au cours de l'été, à 226 inspections d'entreprises dans le cadre de cette opération spécifique.

\*

\* \*

### **Le secteur alimentaire (187 établissements contrôlés)**

La sécurité des produits alimentaires a fait l'objet de contrôles à tous les stades de la distribution : en grandes surfaces mais également dans les commerces de proximité et sur les marchés de plein air.

En raison de conditions climatiques exceptionnelles cet été, des contrôles renforcés ont été réalisés régulièrement afin de vérifier l'efficacité de la chaîne du froid et ceci dès la vente des produits au stade de gros (vérification notamment des conditions de transport des denrées réfrigérées et congelées). Ces actions ont donné lieu à la rédaction de 34 procès verbaux et de 15 avertissements.

72 établissements de restauration ont été contrôlés (54 restaurants traditionnels et 18 établissements de restauration rapide). Parmi les anomalies constatées, on relève des manquements en matière d'hygiène, la détention de matières premières périmées ainsi que des manquements aux règles d'information du consommateur (défauts d'affichage des prix, utilisation abusive de dénominations valorisantes sur les produits).

La DDPP était présente également au festival Rock en Seine : 16 points de restauration ont été contrôlés. Ces contrôles ont permis de confirmer les progrès enregistrés sur le site en quelques années. 3 avertissements ont, néanmoins, été dressés pour des manquements à certaines règles d'hygiène (absence de point d'eau pour un point de vente commercialisant des boissons et des pâtisseries orientales), absence d'indication de la mention « décongelée » sur des denrées alimentaires, utilisation de dénominations trompeuses (« jambon » pour de l'« épaule » et « viande hachée » pour une simple « préparation à base de viande »).

Enfin une action spécifique a été conduite afin de s'assurer de la sécurité sanitaire de l'alimentation dans les centres de loisirs des communes du département qui accueillent de nombreux enfants durant l'été. 27 d'entre eux ont été contrôlés au cours de l'été dans 10 communes. Seules des anomalies mineures ont été constatées.

### **Les prestations de service (39 contrôles)**

Dans le cadre de sa mission de surveillance de la sécurité des produits et des services, la DDPP a effectué des opérations de contrôle des aires collectives de jeux afin de vérifier leur conformité à la réglementation en vigueur. Globalement, les 16 aires de jeux contrôlées ne présentaient pas de graves anomalies de sécurité. Seule une commune possède un parc vieillissant mais ne présentant pas un réel danger pour les utilisateurs.

Les 10 avertissements rédigés à l'issue des inspections portent essentiellement sur le défaut de tenue des registres (traçabilité des travaux d'entretien et de maintenance), le défaut d'affichage d'informations à proximité de l'aire de jeux mais aussi des manquements à l'obligation générale de sécurité (défaut d'autocontrôles, carences en matière d'entretien).

Dans le cadre d'une tâche régionale portant sur la vérification des dispositions applicables au secteur de l'hébergement touristique, 11 établissements ont été contrôlés : 8 hôtels, 2 résidences de tourisme et 1 chambre d'hôtes. Ces contrôles ont donné lieu à des avertissements (manquement aux règles de délivrance de notes, omission d'informations sur les prix).

« L'opération interministérielle vacances » a également été l'occasion de s'assurer du respect des règles relatives à la protection animale dans certains types de commerce dont l'activité est plus forte en période estivale. 12 établissements ont été inspectés : centre équestre, salon de toilettage, animalerie, éleveur, promeneur d'animaux, fourrière, refuge et pension. L'anomalie la plus fréquemment rencontrée concerne une mauvaise tenue des registres permettant d'assurer la traçabilité des entrées et des sorties des animaux (prévention épidémiologique).



**Accueils collectifs de mineurs**  
**Visites de contrôle réalisées par la DDCS 92**  
Eté 2013

• **Rappel du cadre réglementaire :**

Les accueils de loisirs de 7 à 300 mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaires ou périscolaires pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement se caractérisent par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels ils offrent une diversité d'activités organisées. Ces accueils ont un caractère éducatif (projets éducatif et pédagogique obligatoires).

Ces accueils sont soumis à des obligations réglementaires (**Code de l'action sociale et des Familles L.227-1 et suivants**) :

- déclaration à la DDCS 2 mois avant le début des activités
- condition et taux d'encadrement
- Qualification de l'encadrement :
- Obligation d'honorabilité
- Garanties d'hygiène et de sécurité
- Mission éducative

• **Nombre de séjours avec Hébergement :**

	<b>2012/2013</b>	<b>Eté 2013</b>
Séjours en France hors 92	1263	804
Séjours à l'étranger	486	363
Séjours accueillis dans les Hauts-de-Seine	50	22
Nombre de séjours déclarés	1799	1189
Nombre d'enfants ayant participé à un séjour	55623	19801

Le département des Hauts-de-Seine enregistre un nombre conséquent de séjours. Peu se déroulent dans le département qui est davantage un département de « départ » que d'« accueil ».

- **1799 séjours** (1313 en France et 486 à l'étranger) ont été organisés par le département sur l'année scolaire 2012/2013.
  - o Sur les **1313 séjours en France**, **826** séjours se sont déroulés cet été, dont 22 sur le département.
  - o Sur les **486 séjours à l'étranger**, **363** séjours se sont déroulés cet été.

• **Nombre d'accueils de loisirs sans Hébergement :**

	2012/213	Juillet 2013	Août 2013
Nombre ALSH	693	532	380
Nombre d'enfants accueillis	55257	34683	22615

- **693 accueils de loisirs sans hébergement** ont été ouverts durant l'année scolaire **2012/2013**.
  - o Sur les 693 ALSH, **532** ont fonctionné au mois de **juillet** et **380** au mois d'**août**.

• **Nombre de visites et d'inspections réalisées**

- Un objectif annuel de 94 contrôles d'accueil collectif de mineurs est assigné à la DDCS pour 2013.
- 29 visites de contrôle ont été effectuées par la DDCS durant l'été : 27 pour les ALSH et 2 pour les séjours avec hébergement.

- **Priorités :**

La campagne de cet été a ciblé les ALSH qui n'ont pas été visité depuis 2009. Les visites ont eu lieu essentiellement dans le Sud du département.

Une attention particulière a été apportée aux nouvelles structures et aux extensions de celles déjà existantes ainsi qu'au directeur en stage pratique BAFD.

- **Constats :**

Lors de ces visites, aucune infraction au Code de l'action et des familles n'a été constatée.

- **1 enquête administrative** a été ouverte durant l'été suite à un signalement. Un enfant de cinq ans a échappé à la vigilance des animateurs lors d'un transfert entre l'arrêt du car et l'accueil de loisirs et s'est retrouvé seul dans la rue pendant ¼ d'heure.

L'entretien avec le Directeur de l'accueil lors de la visite de contrôle permet de rappeler les consignes de sécurité tant au sein des bâtiments que lors des sorties, mais aussi d'aborder les aspects éducatifs propres à chaque organisateur. L'accent est mis sur les finalités pédagogiques des activités proposées aux enfants et sur le mode d'évaluation de ces actions.



**PROTECTION DES SPORTIFS**  
**Visites de contrôle réalisées par la DDCS 92**  
**Été 2013**

• **Rappel du cadre réglementaire :**

L'activité des établissements d'activité physique et sportive (EAPS) et des éducateurs sportifs est réglementée par le Code du sport :

- Obligation de déclarer l'EAPS et son activité d'éducateur 2 mois avant le début de l'activité.
- Honorabilité : vérification des casiers judiciaires n° 2 pour les exploitants d'EAPS et délivrance d'une carte professionnelle délivrée par la DDCS du département du lieu d'exercice de la profession d'éducateur sportif.
- Obligation de qualification : Etre titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification reconnu par l'Etat et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

• **Nombre d'établissements d'EAPS et d'éducateurs déclarés sur le département.**

- **EAPS déclarés : 1589 (secteur public et privé)**
- **Educateurs sportifs déclarés : 3350**

• **Nombre de visites de contrôle réalisées :**

- Un objectif annuel de 78 contrôles d'EAPS est assigné à la DDCS pour 2013.

- 13 visites ont été réalisées pendant l'été 2013 selon quatre priorités :

- les « opérations Plages » : 4
- les piscines : 6
- les centres de remise en forme avec la DDPP : 2
- Les clubs de tennis : 1

- Ont été contrôlées **les opérations « plage »** des communes :

- de Clamart
- de Puteaux
- de Nanterre
- de Clichy-La-Garenne

Il s'agit de villes qui reconduisent cette opération depuis quelques années. Les manquements au code du sport étaient peu importants (défaut d'affichage, absence de

carte professionnelles) à l'exception d'une des communes concernant une défaillance dans la maintenance des jeux d'eau (signalement d'une intoxication au chlore de 15 enfants) qui contrevenait au Code de la santé publique.

Il est à noter que cette année, une ville avait oublié de faire sa déclaration. La situation a été régularisée en urgence.

- **Une visite de piscine** a donné lieu à une réunion de travail concernant son Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours qui n'était pas conforme au Code du sport.

- **Contrôle des salles de remise en forme** : Face à l'émergence de nouvelles méthodes de la remise en forme, il y a nécessité d'être vigilant sur les diplômes. Le contrôle d'un établissement de remise en forme a montré que l'éducateur sportif n'avait pas le diplôme pour enseigner le « Pilates ». Une injonction lui demandant de cesser son intervention a été diligentée.

- **Concernant le contrôle des Clubs de Tennis**, il a été procédé à une mise en demeure qui a donné lieu à une fermeture administrative temporaire d'un établissement par arrêté préfectoral pour une durée d'un mois due à des manquements concernant les garanties d'hygiène et de sécurité. Le club après sa mise en conformité a pu bénéficier d'une réouverture administrative.

Cette mise en conformité a nécessité trois visites de contrôle.



## Communiqué de Presse

### **Rythmes scolaires et Emplois d'Avenir**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires représente un gisement d'emploi dans le champ de l'animation et du sport.

La création récente du dispositif des Emplois d'Avenir semble représenter une réelle opportunité de répondre à une partie des nouveaux besoins d'encadrement des mineurs sur le temps périscolaire.

Le démarrage des nouveaux rythmes scolaires dans les Hauts-de-Seine en septembre 2014, rend possible en amont la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation en faveur des publics de faible niveau de qualification qui est un des critères d'éligibilités des Emplois d'avenir.

**Dés l'automne 2013, 100 jeunes sans qualification, ni diplôme, issus des publics présentés par les missions locales des Hauts-de-Seine suivront une phase de sélection de deux jours organisée entre octobre et novembre 2013.** Les jeunes qui seront retenus, pourront être recrutés en Emploi d'avenir par des collectivités territoriales ou des associations volontaires et suivre en alternance pendant 3 ans un parcours de qualification aux métiers du sport et de l'animation.

Afin d'être en situation d'autonomie professionnelle dès la rentrée de septembre 2014, ils pourront bénéficier d'un pré-qualification de janvier à juin 2014 comportant des temps de remise à niveau, l'obtention du stage de formation générale et du stage pratique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du PSC 1 (secourisme) et une préparation à l'entrée dans un parcours qualifiant de niveau V ou IV.

Les candidats issus de cette pré-qualification et ceux qui possèdent déjà un niveau V de qualification entreront ensuite dans une phase de qualification par alternance, en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau V (exemple BAPAAT), comme assistant animateur puis de niveau IV (type BP JEPS) permettant l'exercice des métiers de l'animation ou du sport en autonomie.

Initié par la Direction départementale de la cohésion sociale en concertation avec la DASEN et l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, ce projet novateur et expérimental sera mis en œuvre par une plate-forme d'accès aux métiers de l'animation et du sport coordonnée par le CREPS d'Ile-de-France et composée du Comité départemental Olympique et sportif des Hauts-de-Seine, de l'association Profession Sport et de quatre organismes de

formation actifs sur le département (AROEVEN, CEMEA Ile-de-France, IFAC, Ligue de l'enseignement 92).

Une réunion de présentation de ce projet a été organisée en direction des Missions locales et employeurs potentiels (collectivités territoriales et associations) et du réseau information jeunesse Jeudi 12 septembre 2013.

**Contact :**

**Direction départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine**

167-177, avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex

Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02

Mèl : [ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr) ; Site Internet : [www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr)